

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux-mille-vingt, le 15 octobre à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 octobre 2020, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence successivement de Monsieur Hervé LEPILEUR 1^{er} Vice-président, de Monsieur Georges FLEURBAEY, doyen d'âge, et de Madame Cécile SINEAU PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	X
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	X
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex.
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	X
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	Ex.
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
	S	Emmanuel	CAUCHY	X	
24	4	T	Hubert	MAILLET	X
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	Ex.
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
	S	Gilles	AMAT		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	X
33		T	Eric	SCARANO	X
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	X
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	Ex.
42		T	Eric	CARPENTIER	Ex.
43		T	Francis	BELLENGER	X
44		T	Daniel	GRESSENT	X
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	X
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	X
53		T	Didier	DEPOORTERE	X
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	Ex.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	X
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	X
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	X
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
	S	Jean-François	PETIT		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	X
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	X

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Louis LUC	7	Francis BELLENGER	7
2	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
3	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
4	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
5	Gérard LESUEUR	14	Gérard LÉGER	14
6	Gilles DUVAL	4	Marcel VAUTIER	4
7	Christian GRANCHER	1	Patrick LEFEBVRE	1
8	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
9	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
10	Franck FOIRET	5	Didier GASTON	5
11	Eric CARPENTIER	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Assistaient également à la séance :

- M. Patrick CHAUVET, Sénateur, Président sortant du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur général des services du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des services techniques du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice du pôle administratif et financier du SDE76,
- Mme Agnès GANDON, Directrice du pôle transition énergétique du SDE76,
- Mme Anaïs COTRELLE, Chargée de communication du SDE76,
- Mme Sylvie LEMARIÉ, Gestionnaire des marchés publics du SDE76,
- Mme Carole DAMAREY, Assistante de Direction du SDE76
- M. Teddy DEBESQUE, Responsable de secteur CLÉ 2 & 4 du SDE76
- M. Nicolas CLÉRAUX, Responsable de secteur CLÉ 3 & 7 du SDE76
- M. Jean-Sébastien LUBRANIECKI, Chargé d'affaires - Travaux Inopinés du SDE76

Patrick CHAUVET accueille les représentants cités ci-avant et les remercie de leur présence, « mon élection en tant que sénateur était imprévisible pour moi. Cela n'aurait pas eu de sens de me faire élire président du SDE76 le 10 septembre pour être élu sénateur le 27 septembre. Partir au Sénat, même si ça a un côté génial, signifie abandonner cinq mandats locaux. Avec les vice-présidents, nous avons souhaité maintenir la date de ce comité syndical dont nous avons convenu. Je sais d'où je viens, j'ai été élu conseiller municipal il y a 25 ans, porté par la confiance des électeurs, puis maire pendant 20 ans. Cela a forgé une expérience, une connaissance qui va servir, faire un lien, être utile pour notre territoire de Seine-Maritime. Au Sénat, j'ai déjà fait la rencontre de deux anciens présidents de syndicats départementaux d'énergie et le sujet de la taxe d'énergie est prévu au Sénat. Mon objectif est de servir au mieux nos territoires dans ce nouveau mandat. Vous n'avez pas le choix, il faut réélire un président et treize vice-présidents. Le vote pour le président se fera de manière traditionnelle, puis nous allons chacun gagner du temps grâce au vote électronique, si vous l'acceptez.

Le bureau s'est réuni pour organiser comme d'habitude le comité syndical. Plusieurs candidats à ma succession sont venus vers moi, leurs échanges dynamiques mais positifs ont abouti à un consensus. D'ailleurs je remercie ces candidats pour ce consensus qui est un gage de sérénité pour le SDE.

Il y a un lien à pérenniser et renforcer : celui avec la Région Normandie. Le président de Région est bienveillant à notre égard car il a été maire d'une commune rurale et a travaillé avec un syndicat d'énergie. Notre relation avec le Département de Seine-Maritime est historique et d'elle dépend une importante retombée financière. Grâce au Département nous pouvons mieux accompagner les communes. N'oublions pas que notre siège social se situe à l'hôtel du Département. D'ailleurs, plusieurs présidents du SDE76 furent également conseillers généraux ou départementaux : André MARIE (qui fut également ministre), André MARTIN (qui fut élu président du Conseil Général), André FAUCON, Albert VERHAEGHE et moi-même.

Il faut noter que nous sommes le seul syndicat d'énergie de la région à avoir conservé cette relation avec son Département, qui est porteuse d'avenir. A cet égard, Cécile SINEAU PATRY, vice-présidente du Département, a reçu le consensus du bureau pour porter sa candidature.

J'ai un chemin intérieur à faire, d'élu local à élu national. La loi me contraint à laisser mes mandats exécutifs. J'ai écrit au Préfet vendredi dernier pour démissionner de mon mandat de président du SDE76 et j'ai choisi de conserver mes mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire. Pour le premier il s'agit d'un argument sentimental, le retour à mes racines, car ma grande crainte est d'être décalé un jour de ce qui se passe sur le terrain. J'ai conservé ces deux mandats qui me permettent de rester au plus près des élus locaux.

Je vous remercie de votre confiance. A bientôt et bonne réunion. »

Hervé LEPILEUR, prend la présidence de la séance : « bonjour chers collègues, en tant que 1^{er} vice-président je voudrais en votre nom remercier Patrick pour ce qu'il a fait pour le SDE. Tu as su donner une nouvelle dynamique en lui offrant de nouvelles compétences. Le SDE n'existerait peut-être plus si tu n'avais pas agi comme tu l'as fait. « Là-haut », tu nous seras très utile, nous pouvons compter sur toi. »

Patrick CHAUVET répond « Merci Hervé, mais l'action publique n'est pas le fait d'un homme ou d'une femme, mais d'une équipe. Donc, les vice-présidents en portent une part, je n'étais que l'animateur d'un collectif. Ne personnalisez pas sur moi. »

Hervé LEPILEUR ajoute : « tu as su mener cette équipe. Je remercie Yves (LOISEL) pour la mise à disposition de la salle des fêtes. Et j'appelle Monsieur Georges FLEUBAËY, qui est le doyen d'âge de notre assemblée, pour présider cette élection. »

1. ELECTIONS – élection du Président

Georges FLEUBAËY : « bonjour, c'est pour moi une surprise de présider cette élection. Monsieur DE WIT m'a appelé ce matin car notre doyen Gérard LESUEUR ne pouvait pas assister à la réunion. Le quorum est atteint, puisque nous sommes 66 membres présents. Laurent VASSET est désigné à l'unanimité secrétaire de séance. J'appelle donc les assesseurs : Madame Chantal COTTEREAU, Monsieur Bernard LUCAS et Monsieur Yannick PRIGENT. Nous allons procéder à l'élection du président. Qui est candidat ? Venez vous présenter. »

Madame Cécile SINEAU PATRY s'avance et prend la parole : « Bonjour à tous et à toutes. Je me présente, j'ai 52 ans, je suis fauvillaise, maintenant élue de Terres-de-Caux. Je suis maman de 3 grands enfants, géographe de formation, professeur d'histoire-géographie. Mes mandats sont plus récents que ceux de Patrick

(CHAUVET) : conseillère municipale, puis nommée adjointe avec une mission sur l'environnement en 2014. En 2015, les cantons ont été redessinés, agrandis et la nouveauté était le binôme homme-femme. Les femmes ne « courraient pas les rues » et Yvon Pesquet m'a approchée et nous avons convenu d'un binôme avec Jean-Louis CHAUVENSY et nous avons été élus. Ainsi a commencé mon premier mandat de conseillère départementale, puis Pascal MARTIN m'a proposé la vice-présidence en 2017. Patrick CHAUVET m'a invitée à assister aux réunions du comité syndical du SDE76 et j'ai pris la mesure du travail engagé par le SDE qui a été présidé par de grands hommes politiques. Des champs nouveaux s'ouvrent devant nous, sans oublier les travaux historiques du SDE. Je crois avoir le sens du bien commun, du service public, du travail, de l'abnégation, du travailler en collectif. J'ai le souci d'une bonne ambiance au sein du bureau, de travailler dans une intelligence collective avec l'ensemble des services au sein du SDE, avec des équipes très motivées sur le sujet. C'est avec un pincement au cœur que je vois partir Patrick CHAUVET du comité, nous étions dans la commission ruralité. C'est un homme d'une grande simplicité, humilité, intelligence, j'ai eu un grand plaisir à travailler à tes côtés, Patrick. Je n'hésiterai pas à t'appeler. Je suis pleine d'enthousiasme, d'allant et avec l'envie de travailler en collectif, au service de plus de 400 000 personnes. Merci à vous. »

Georges FLEURBAEY demande s'il y a d'autres candidats. Personne ne répond. « Nous allons donc passer à l'élection du président. »

Il est donc procédé à l'élection à bulletins secrets. Chaque représentant à l'appel de son nom vient mettre son bulletin dans l'urne. Aucun représentant ne refuse de prendre part au vote. Immédiatement après le vote du dernier représentant, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote. Tous les bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultat de l'élection :

Nombre de représentants titulaires	83	
Quorum	42	
Nombre de représentants présents votants	66	
Nombre de pouvoirs	11	
Nombre de voix	77	
Nombre de votants n'ayant pas pris part au vote	0	
Nombre de suffrages déclarés nuls	0	
Nombre de bulletins blancs	3	
Nombre de suffrages exprimés	74	
Majorité absolue	38	
Résultat	1^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Suffrages exprimés pour Cécile SINEAU PATRY	74	Soixante-quatorze

La majorité absolue au 1^{er} tour étant atteinte pour la candidate, le président de séance proclame Cécile SINEAU PATRY Présidente et lui présente ses félicitations. La présidente est immédiatement installée. Elle prend la parole : « je suis très touchée de la confiance de Patrick et de vous tous. J'aurai le souci de travailler dans le collectif, dans la bonne humeur, avec vous tous. »

Patrick CHAUVET intervient : « je te laisse les clefs du camion. Je ne peux pas te faire la bise, mais le cœur y est. »

La présidente ajoute « je vais avoir à cœur de venir vers vous au sein des CLÉ, dans le souci du lien de cohésion, de travailler en équipe pour le bien public, pour les habitants du territoire du SDE. Patrick tu seras avec moi, crois-moi, tout le temps. »

2. Autorisation de recourir au vote électronique

Cécile SINEAU PATRY prend la présidence de la séance et propose de voter une délibération permettant de voter électroniquement, afin d'élire les 13 vice-présidents plus rapidement que lors de la séance du 10 septembre dernier et au regard des contraintes sanitaires

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- les statuts en vigueur,
- le règlement intérieur en vigueur,

CONSIDÉRANT QUE :

- Le SDE76 s'est doté d'un système intégré de vote dématérialisé
- Ce système permet de procéder aux différentes formes de vote requises pour le fonctionnement de notre assemblée.
- Les fonctionnalités offertes permettent de proposer au comité syndical de recourir au vote électronique pour les votes à bulletin secret et ce dès la séance d'installation de ce jour.
- En effet, il doit être procédé lors de cette séance à des scrutins uninominaux pour l'ensemble des vice-présidents.
- Il est néanmoins précisé que le vote à main levée demeure le mode de votation ordinaire.
- S'il en exprime la demande, le Comité Syndical pourra procéder le cas échéant à un vote à bulletin secret sous un format classique

PROPOSITION :

Si cette proposition recueille l'accord des membres, la présidente propose d'adopter la délibération suivante.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de recourir au vote électronique pour les décisions pour lesquelles le vote à bulletin secret est requis, si le Comité Syndical le souhaite.
- **DECIDE**, le cas échéant, de procéder à un vote à bulletin secret sous un format classique si le Comité Syndical le demande.

3. ELECTIONS- élection des vice-présidents

Le vote électronique étant autorisé, il sera procédé à l'élection des vice-présidents de manière électronique grâce à un boîtier distribué à chaque représentant.

Patrick DE WIT propose tout d'abord de voter à blanc pour se familiariser avec le système. Etienne VINCENT, technicien Quizzbox, explique l'utilisation du boîtier et il est procédé à un test concluant.

Sous la présidence de Cécile SINEAU PATRY, le comité est invité à procéder à l'élection des Vice-présidents. Il est rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que la Présidente. La Présidente indique que le bureau actuel du SDE76 est composé du Président et des Vice-présidents et que traditionnellement aucun vice-président n'est élu sur la CLÉ du président. Le Comité fixe le nombre de vice-présidents à 13 et souhaite que chacune des 14 CLÉ soit représentée au sein du bureau.

3.1. Election du 1^{er} Vice-président sur la CLÉ 1

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seul Monsieur Hervé LEPILEUR, représentant titulaire de la CLÉ n° 1, se déclare candidat. Il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	1	Un
Nombre de vote(s) blanc(s) :	2	Deux
Nombre de suffrages exprimés :	74	Soixante-quatorze
Majorité absolue :	38	Trente-huit
Suffrages exprimés pour Hervé LEPILEUR	70	Soixante-dix
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	3	Trois
Suffrages exprimés pour André BASILLE	1	Un

A l'issue du 1^{er} tour, Monsieur Hervé LEPILEUR est proclamé Vice-président et est immédiatement installé. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

3.2. Election de la 2^{ème} Vice-présidente sur la CLÉ 2

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seule Madame Claire GUÉROULT, représentante titulaire de la CLÉ n° 2, fait acte de candidature.

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	0	Zéro
Nombre de vote(s) blanc(s) :	9	Neuf
Nombre de suffrages exprimés :	68	Soixante-huit
Majorité absolue :	35	Trente-cinq
Suffrages exprimés pour Claire GUÉROULT	64	Soixante-quatre
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	2	Deux
Suffrages exprimés pour Christian POISSANT	1	Un
Suffrages exprimés pour Daniel ROCHE	1	Un

A l'issue du 1^{er} tour, Madame Claire GUÉROULT est proclamée Vice-présidente et est immédiatement installée. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

3.3. Election du 3^{ème} Vice-président sur la CLÉ 4

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seul Monsieur Marcel VAUTIER, représentant titulaire de la CLÉ n° 4, fait acte de candidature.

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	2	Deux
Nombre de vote(s) blanc(s) :	0	Zéro
Nombre de suffrages exprimés :	75	Soixante-quinze
Majorité absolue :	38	Trente-huit
Suffrages exprimés pour Marcel VAUTIER	71	Soixante-et-onze
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	2	Deux
Suffrages exprimés pour Christian POISSANT	1	Un
Suffrages exprimés pour Yannick PRIGENT	1	Un

A l'issue du 1^{er} tour, Monsieur Marcel VAUTIER est proclamé Vice-président et est immédiatement installé. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

3.4. Election du 4^{ème} Vice-président sur la CLÉ 5

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seul Monsieur Laurent VASSET, représentant titulaire de la CLÉ n° 5, fait acte de candidature.

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	2	Deux
Nombre de vote(s) blanc(s) :	4	Quatre
Nombre de suffrages exprimés :	71	Soixante-et-onze
Majorité absolue :	36	Trente-six
Suffrages exprimés pour Laurent VASSET	65	Soixante-cinq
Suffrages exprimés pour Antonio QUESADA	3	Trois
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	2	Deux
Suffrages exprimés pour Christian POISSANT	1	Un

A l'issue du 1^{er} tour, Monsieur Laurent VASSET est proclamé Vice-président et est immédiatement installé. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

3.5. Election du 5^{ème} Vice-président sur la CLÉ 6

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seul Monsieur Jean-François BLOC, représentant titulaire de la CLÉ n° 6, fait acte de candidature.

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	1	Un
Nombre de vote(s) blanc(s) :	5	Cinq
Nombre de suffrages exprimés :	71	Soixante-et-onze
Majorité absolue :	36	Trente-six
Suffrages exprimés pour Jean-François BLOC	66	Soixante-six
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	3	Trois
Suffrages exprimés pour Daniel ROCHE	2	Deux

A l'issue du 1^{er} tour, Monsieur Jean-François BLOC est proclamé Vice-président et est immédiatement installé. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

3.6. Election du 6^{ème} Vice-président sur la CLÉ 7

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seul Monsieur Xavier VANDENBULCKE, représentant titulaire de la CLÉ n° 7, fait acte de candidature.

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	1	Un
Nombre de vote(s) blanc(s) :	1	Un
Nombre de suffrages exprimés :	75	Soixante-quinze
Majorité absolue :	38	Trente-huit
Suffrages exprimés pour Xavier VANDENBULCKE	66	Soixante-six
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	3	Trois
Suffrages exprimés pour Jacques DELLERIE	1	Un
Suffrages exprimés pour Christophe FROMENTIN	1	Un
Suffrages exprimés pour Christian POISSANT	1	Un
Suffrages exprimés pour Antonio QUESADA	1	Un
Suffrages exprimés pour Jean-Christophe RAGUET	1	Un
Suffrages exprimés pour Daniel ROCHE	1	Un

A l'issue du 1^{er} tour, Monsieur Xavier VANDENBULCKE est proclamé Vice-président et est immédiatement installé. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

3.7. Election du 7^{ème} Vice-président sur la CLÉ 9

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seule Madame Fabienne VERHAEGHE, représentante titulaire de la CLÉ n° 9, fait acte de candidature et se présente : « *je suis maire de Bosc-Bordel depuis mai dernier, élue municipale depuis 2001. Sur la commune nous avons déjà bien travaillé avec le SDE76 sur les effacements et la mise en place des LED pour l'éclairage public. Nous avons encore beaucoup de travail dans la transition énergétique. Je suis agricultrice.* »

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	0	Zéro
Nombre de vote(s) blanc(s) :	5	Cinq
Nombre de suffrages exprimés :	72	Soixante-douze
Majorité absolue :	37	Trente-sept
Suffrages exprimés pour Fabienne VERHAEGHE	63	Soixante-trois
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	6	Six
Suffrages exprimés pour André BASILLE	1	Un
Suffrages exprimés pour Francis BELLENGER	1	Un
Suffrages exprimés pour Antonio QUESADA	1	Un

A l'issue du 1^{er} tour, Madame Fabienne VERHAEGHE est proclamée Vice-présidente et est immédiatement installée. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

3.8. Election de la 8^{ème} Vice-présidente sur la CLÉ 10

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seule Madame Chantal COTTEREAU, représentante titulaire de la CLÉ n° 10, fait acte de candidature.

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	3	Trois
Nombre de vote(s) blanc(s) :	2	Deux
Nombre de suffrages exprimés :	72	Soixante-douze
Majorité absolue :	37	Trente-sept
Suffrages exprimés pour Chantal COTTEREAU	67	Soixante-sept
Suffrages exprimés pour Jean-Michel ARGENTIN	3	Trois
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	2	Deux

A l'issue du 1^{er} tour, Madame Chantal COTTEREAU est proclamée Vice-présidente et est immédiatement installée. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

3.9. Election de la 9^{ème} Vice-présidente sur la CLÉ 11

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seule Madame Imelda VANDECANDELAERE, représentante titulaire de la CLÉ n° 11, fait acte de candidature.

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	2	Deux
Nombre de vote(s) blanc(s) :	3	Trois
Nombre de suffrages exprimés :	72	Soixante-douze
Majorité absolue :	37	Trente-sept
Suffrages exprimés pour Imelda VANDECANDELAERE	65	Soixante-cinq
Suffrages exprimés pour Patrice AUVRAY	3	Trois
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	2	Deux
Suffrages exprimés pour Francis BELLENGER	1	Un
Suffrages exprimés pour Daniel VAN HULLE	1	Un

A l'issue du 1^{er} tour, Madame Imelda VANDECANDELAERE est proclamée Vice-présidente et est immédiatement installée. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

3.10. Election du 10^{ème} Vice-président sur la CLÉ 12

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seul Monsieur Daniel ROCHE, représentant titulaire de la CLÉ n° 12, fait acte de candidature.

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	2	Deux
Nombre de vote(s) blanc(s) :	1	Un
Nombre de suffrages exprimés :	74	Soixante-quatorze
Majorité absolue :	38	Trente-huit
Suffrages exprimés pour Daniel ROCHE	69	Soixante-neuf
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	2	Deux
Suffrages exprimés pour Léon BACHELOT	1	Un
Suffrages exprimés pour Jean-Claude BECQUET	1	Un
Suffrages exprimés pour Antonio QUESADA	1	Un

A l'issue du 1^{er} tour, Monsieur Daniel ROCHE est proclamé Vice-président et est immédiatement installé. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

3.11. Election du 11^{ème} Vice-président sur la CLÉ 13

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seul Monsieur Rémy TERNISIEN, représentant titulaire de la CLÉ n° 13, fait acte de candidature.

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	0	Zéro
Nombre de vote(s) blanc(s) :	1	Un
Nombre de suffrages exprimés :	76	Soixante-seize
Majorité absolue :	39	Trente-neuf
Suffrages exprimés pour Rémy TERNISIEN	69	Soixante-neuf
Suffrages exprimés pour Jean-François BLOC	3	Trois
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	2	Deux
Suffrages exprimés pour Jean-François PETIT	1	Un
Suffrages exprimés pour Eric SACARANO	1	Un

A l'issue du 1^{er} tour, Monsieur Rémy TERNISIEN est proclamé Vice-président et est immédiatement installé. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

3.12. Election du 12^{ème} Vice-président sur la CLÉ 14

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seul Monsieur Jérôme GRISEL, représentant titulaire de la CLÉ n° 14, fait acte de candidature.

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	4	Quatre
Nombre de vote(s) blanc(s) :	2	Deux
Nombre de suffrages exprimés :	71	Soixante-et-onze
Majorité absolue :	36	Trente-six
Suffrages exprimés pour Jérôme GRISEL	64	Soixante-quatre
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	2	Deux
Suffrages exprimés pour Jean-François BLOC	2	Deux
Suffrages exprimés pour Francis BELLENGER	1	Un
Suffrages exprimés pour Joël DESCHAMPS	1	Un
Suffrages exprimés pour Bruno GENDRON	1	Un

A l'issue du 1^{er} tour, Monsieur Jérôme GRISEL est proclamé Vice-président et est immédiatement installé. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

3.13. Election du 13^{ème} Vice-président sur la CLÉ 16

La Présidente demande que les candidats se déclarent. Seul Monsieur Yves LOISEL, représentant titulaire de la CLÉ n° 16, fait acte de candidature.

Chaque représentant est invité à voter.

Après dépouillement, la présidente de séance proclame les résultats suivants du vote :

Résultat	1 ^{er} tour	
	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'abstention(s) :	3	Trois
Nombre de vote(s) blanc(s) :	1	Un
Nombre de suffrages exprimés :	73	Soixante-treize
Majorité absolue :	37	Trente-sept
Suffrages exprimés pour Yves LOISEL	69	Soixante-neuf
Suffrages exprimés pour Gilles AMAT	3	Trois
Suffrages exprimés pour André BASILLE	1	Un

A l'issue du 1^{er} tour, Monsieur Yves LOISEL est proclamé Vice-président et est immédiatement installé. La présidente lui présente ses félicitations et l'invite à rejoindre la table d'honneur.

Patrick CHAUVET intervient : *« j'ai eu le plaisir d'assister à ces élections. Vous avez respecté la règle de représentation territoriale, c'est un gage de réussite. Le SDE s'était féminisé au cours de la dernière élection, mais là on a fait fort. Merci à toutes et à tous. »*

Cécile SINEAU PATRY : *« le SDE76 s'est particulièrement féminisé pour ce mandat. »*

La présidente invite l'assemblée à passer au point suivant qui sera voté de manière traditionnelle.

4. Indemnités de fonction du(de la) Président(e) et des Vice-président(e)s ayant reçu des délégations

Il est tout d'abord rappelé que la population de l'Etablissement Public Départemental s'avère au 1^{er} janvier 2020 de 412 976 habitants.

Puis, il est fait part que le taux maximal de l'indemnité du Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sans fiscalité propre, représentant une population de plus de 200 000 habitants, est, en vertu des articles L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de 37,41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement fixé à l'indice brut 1027, celui de l'indemnité des Vice-présidents ayant reçu des délégations de 18,70 % de ce même indice.

Il est proposé d'attribuer au président du SDE76 et aux vice-présidents ayant reçu des délégations, une indemnité de fonction mensuelle correspondant aux strates de la population du SDE76. Ce pour deux périodes différentes :

- Du 10/09/20 au 14/10/20 sous la présidence de Patrick CHAUVET,
- A partir du 15/10/20 sous la présidence de Cécile SINEAU PATRY.

A ces montants s'ajoutent le coût des charges sociales pour le SDE76.

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **FIXE**, en application des règles en vigueur, le taux et le montant mensuel et individuel des indemnités dues au(à la) président(e) et aux vice-président(e)s ainsi qu'il suit :

Nombre	Statut	Taux sur la base de l'indice brut	Montant individuel brut mensuel selon la valeur actuelle du point
1	Président(e)	37,41 %	1 455,02 €
13	Vice-président(e)s	18,70 %	13 x 727,32 = 9 455,16 €
Total de l'enveloppe maximale mensuelle des indemnités			10 910,18 €

- **DIT** que ces indemnités seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, telle que fixée dans l'arrêté de délégation. Le montant des indemnités sera versé mensuellement et suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique applicable à l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **AUTORISE** la présidente à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets 2020 et suivants.

5. MARCHÉS PUBLICS - appel d'offres 2020-2024 : marché à bons de commandes pour les travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de génie civil de réseaux de communications, résultat de l'appel d'offres et autorisation donnée au président de signer les marchés correspondants

En préambule, la présidente rappelle que le marché de travaux actuel prend fin le 31 octobre 2020 et que la délibération 2014-50 du 30 mai 2014 a autorisé Patrick CHAUVET à lancer l'appel d'offres ouvert par lots géographiques afin de permettre la dévolution des travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de réseaux de communications électroniques et de télédistribution liés aux travaux programmés et inopinés du SDE76. L'enveloppe globale du marché est de 42 506 491€ TTC en moyenne par an, soit 170 025 964 € TTC sur 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres du SDE76 s'est réunie le jeudi 21 juillet 2020 à 10h00 dans les locaux du Syndicat Départemental pour examiner les offres et le rapport du service technique du SDE76. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont alors procédé à l'unanimité au classement des entreprises candidates à l'appel d'offres pour chaque lot.

La présidente donne lecture du rapport du représentant légal du Maître d'ouvrage (R2184-1 du code des marchés publics) remis à tous les Membres du Comité Syndical.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente, à signer les pièces contractuelles et administratives des marchés à bons de commande sans minimum ni maximum, pour un montant prévisionnel total 170 025 964 € TTC de travaux programmés et de travaux inopinés pendant quatre ans, afin de réaliser les travaux d'électrification, d'éclairage public, de génie civil de réseaux de communications électroniques et de télédistribution pour la période allant du 1^{er} novembre 2020, ou à compter de la date de notification si elle est postérieure à celle-ci, au 31 octobre 2021, avec possibilité de reconduction jusqu'au 31 octobre 2024, quel que soit le lot géographique, avec les entreprises suivantes :

Travaux programmés :

N° du Lot	Nom de la CLÉ	Entreprise ou groupement retenu	Volume prévisionnel moyen sur 4 ans/lot en € HT
1	Entre Seine et Manche	Réseaux Environnement	12 491 794
2	Région Fécamp Goderville	Réseaux Environnement	5 886 736
3	Pays de Caux	Réseaux Environnement	9 160 756
4	Caux - Vallée de Seine	Forlumen/Eiffage	5 926 973
5	Côte d'Albâtre - Valmont	Garczynski Traploir	12 580 077
6	Région de Luneray	Garczynski Traploir	9 731 277
7	Région de Pavilly - Yerville	Réseaux Environnement	6 005 040
8	Région de Buchy	INEO/DR	13 002 464
9	Région de Bellencombre – Longueville - Tôtes	Bouygues /SPIE	9 609 181
10	Région Dieppoise	Cegelec	13 177 262
11	Région Criel – Incheville - Londinières	Forlumen	9 367 709
12	Région Aumale - Blangy - Neufchâtel	Bouygues	7 854 898
13	Pays de Bray	Cegelec	3 583 041
14	Portes Nord-Ouest de Rouen	INEO/DR	9 069 484

Travaux inopinés

N° du Lot	Nom de la CLÉ	Entreprise ou groupement retenu	Volume prévisionnel moyen sur 4 ans/lot en € HT
15	Le Havre - Vallée de Seine	Forlumen	2 809 884
16	Dieppe - Le Tréport	Cegelec	1 504 852
17	Pays de Caux - Pavilly	Garczynski Traploir	2 122 688
18	Fécamp - Valmont	Réseaux Environnement	2 544 926
19	Pays de Bray	INEO/DR	3 211 240
20	Centre	Garczynski Traploir	2 048 022

6. BUDGET – Décision Modificative n° 1 du budget principal 2020

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 13 février 2020 adoptant le budget primitif,

CONSIDÉRANT :

- que depuis le vote du budget primitif, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

PROPOSITION :

Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-après.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

– **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget principal 2020 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631 : Fournitures d'entretien	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6064 : Fournitures administratives	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-614 : Charges locatives et de copropriété	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617 : Etudes et recherches	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6256 : Missions	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512 : Taxes foncières	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	34 000.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Rémunération principale (PT)	8 121.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0.00 €	1 121.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6488 : Autres charges	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	8 121.00 €	8 121.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6533 : Cotisations de retraite	2 002.42 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	2 002.42 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 002.42 €	2 002.42 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	44 123.42 €	44 123.42 €	0.00 €	0.00 €

INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	1 705 912.39 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	1 705 912.39 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-11 : Opération propres au SDE	900 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	900 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041583 : Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	655 912.39 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	655 912.39 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-11 : Opération propres au SDE	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-11 : Opération propres au SDE	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-11 : Opération propres au SDE	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458113191-13191 : PROG RENF 2019 EP	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458113191 : RENF 2019 CLE 1	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458113195-13191 : PROG RENF 2019 EP	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458113195 : RENF 2019 CLE 5	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-4581151910-1519 : PROG EP 2019-21	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 4581151910 : EP 2019 CLE 10	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (I)		Recettes (II)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-4581151911-1519 : PROG EP 2019-21	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 4581151911 : EP 2019 CLE 11	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 727 912.39 €	1 727 912.39 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

7. RESSOURCES HUMAINES - mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP)

VU :

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
- le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat,
- le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale
- l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire

tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

- la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- l'arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- l'arrêté du 14 février 2019 pris pour l'application aux agents du corps des ingénieurs des ponts, eaux et forêts des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,
- la délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-08 du 21 juin 2019 portant institution d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel,
- l'avis du Comité Technique en date du 19/06/2020,

CONSIDÉRANT :

- Que l'application du R.I.F.S.E.E.P. à l'ensemble de la filière technique est désormais possible.

PROPOSITION :

Article 1 :

Il est proposé d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, ainsi que le complément indemnitaire pour la filière administrative et technique.

Article 2 :

L'IFSE pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la collectivité. Son versement est mensuel.

Article 3 :

Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent des montants plafond fixés par la loi. Le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime fixe ses propres plafonds au niveau maximum légal.

Filière administrative :

- Cadre d'emploi 1 : Administrateurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des administrateurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Direction d'une collectivité	49 980 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité	46 920 €
Groupe 3	Responsable de service	42 330 €

- Cadre d'emploi 2 : Attachés

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des attachés		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Direction d'une collectivité	36 210 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité, responsable de service(s)...	32 130 €
Groupe 3	Chargé d'études, responsable de service...	25 500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, chargé de mission, expertise...	20 400 €

- Cadre d'emploi 3 : Rédacteurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des rédacteurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions administratives complexes...	16 015 €
Groupe 3	Assistant de direction, instructeur...	14 650 €

- Cadre d'emploi 4 : Adjoint administratifs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Chef d'équipe, assistant de direction, sujétions particulières	11 340 €
Groupe 2	Assistant, agent d'accueil, gestionnaire de moyen...	10 800 €

Filière technique :

- Cadre d'emploi 1 : Ingénieurs en chef

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Direction de plusieurs structures	57 120 €
Groupe 2	Direction d'une structure / Responsable de plusieurs services	49 980 €
Groupe 3	Responsable d'un service	46 920 €
Groupe 4	Adjoint responsable de service / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	42 330 €

- Cadre d'emploi 2 : Ingénieurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des ingénieurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Direction d'une collectivité	36 210 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité, responsable de service(s)...	32 130 €
Groupe 3	Chargé d'études, responsable de service...	25 500 €

- Cadre d'emploi 3 : Techniciens

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des techniciens		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions techniques complexes...	16 015 €
Groupe 3	Instructeur, contrôleur de travaux...	14 650 €

- Cadre d'emploi 4 : Adjointes techniques et agents de maîtrise

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjointes techniques et agents de maîtrise		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Chef d'équipe, sujétions ou responsabilités particulières, maîtrise d'une compétence rare.	11 340 €
Groupe 2	Fonctions opérationnelles, d'exécution.	10 800 €

Article 4 :

Les agents mentionnés à l'article 2 bénéficient également d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Ce complément sera compris entre 0 et 100% d'un montant maximal. Son versement est annuel, en une ou deux fractions.

Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent des montants plafond fixés par la loi. Le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime fixe ses propres plafonds au niveau maximum légal.

Filière administrative :

- Cadre d'emploi 1 : Administrateurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des administrateurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité	8 820 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité	8 280 €
Groupe 3	Responsable de service	7 470 €

- Cadre d'emploi 2 : Attachés

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des attachés		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité	6 390 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité, responsable de service(s)...	5 670 €
Groupe 3	Chargé d'études, responsable de service...	4 500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, chargé de mission, expertise...	3 600 €

- Cadre d'emploi 3 : Rédacteurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des rédacteurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions administratives complexes...	2 185 €
Groupe 3	Assistant de direction, instructeur...	1 995 €

- Cadre d'emploi 4 : Adjoints administratifs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Chef d'équipe, assistant de direction, sujétions particulières	1 260 €
Groupe 2	Assistant, agent d'accueil, gestionnaire de moyen...	1 200 €

Filière technique :

- Cadre d'emploi 1 : Ingénieurs en chef

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Direction de plusieurs structures	10 800 €
Groupe 2	Direction d'une structure / Responsable de plusieurs services	8 820 €
Groupe 3	Responsable d'un service	8 280 €
Groupe 4	Adjoint responsable de service / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	7 470 €

- Cadre d'emploi 2 : Ingénieurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des ingénieurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité	6 390 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité, responsable de service(s)...	5 670 €
Groupe 3	Chargé d'études, responsable de service...	4 500 €

- Cadre d'emploi 3 : Techniciens

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des techniciens		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions techniques complexes...	2 185 €
Groupe 3	Instructeur, contrôleur de travaux...	1 995 €

- Cadre d'emploi 4 : Adjoints techniques et agents de maîtrise

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Chef d'équipe, sujétions ou responsabilités particulières, maîtrise d'une compétence rare.	1 260 €
Groupe 2	Fonctions opérationnelles, d'exécution.	1 200 €

Article 5 :

L'attribution de l'IFSE et du complément indemnitaire fera l'objet d'un arrêté individuel pris par la Présidente, lequel fixera les montants individuels. Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

1. en cas de changement de fonctions,
2. au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),

3. en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Article 6 :

L'IFSE et le complément indemnitaire sont maintenus pendant les périodes de congés suivants : congés annuels, congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption. En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : l'IFSE et le complément indemnitaire suivront le sort du traitement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'IFSE est suspendu.

Article 7 :

Le RIFSEEP fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, les taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 8 :

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2020 et annule les délibérations relatives au régime indemnitaire du personnel des filières administratives et techniques concernant l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, la prime de rendement, l'indemnité de fonctions et de résultats, l'indemnité spécifique de service, la prime de fonctions informatiques, l'indemnité d'administration et de technicité, l'indemnité d'exercice de mission des préfetures, l'indemnité de polyvalence, l'allocation complémentaire de fonctions, la prime d'activité et l'indemnité de sujétion, ainsi que la délibération n° 2019/06/21-08 du 21 juin 2019 portant institution d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel.

Article 9 :

Toute modification des dispositions réglementaires qui viendrait diminuer ou supprimer l'indemnité entraînera le maintien du montant indemnitaire dont disposaient les agents concernés en application des dispositions antérieures.

Article 10 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la proposition de la présidente ;
- **ANNULE et REMPLACE** la délibération n°2019/06/21-08 du 21 juin 2019 par la présente délibération à compter du 1^{er} novembre 2020.

La présidente remercie Etienne VINCENT, de la société Quizzbox, grâce à qui nous avons gagné en temps et en efficacité.

Un représentant demande qui remplace Yannick LECLERC ? Patrick DE WIT répond que depuis le 1^{er} octobre, Philippe NOTHEAUX est arrivé au SDE76 pour remplacer Yannick LECLERC, parti en retraite, sur les CLÉ 12 et 13. Il a commencé une tournée pour rencontrer élus afin de se présenter.

Il rappelle que « *nos techniciens sont à votre disposition pour prendre rendez-vous par e-mail ou par téléphone. Nous allons prochainement informer toutes les communes du nom de l'entreprise attributaire du marché travaux sur leur CLÉ, ainsi que du nom et des coordonnées du technicien SDE responsable du secteur.* »

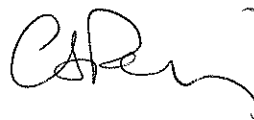
Un représentant demande si dans le cadre des effacements, le passage de la fibre bénéficiera des mêmes aides financières ? Patrick DE WIT répond que dans le cadre d'un effacement avec effacement du réseau numérique, dès qu'il y a un appui commun avec un opérateur numérique, ce dernier a l'obligation de participer financièrement aux travaux de génie civil. Marcel VAUTIER demande ce qu'il se passe quand il n'y a pas d'appui commun ? Patrick DE WIT répond que dans ce cas, le SDE76 ne participe pas financièrement et qu'il faudra imaginer un financement de Seine Numérique ou de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente remercie tous les représentants présents de leur assiduité.

Enfin, elle lève la séance.



La Présidente,



Cécile SINEAU PATRY.